

# ENTREPRISES TÉMOINS

Énergie & matières : gaspillage évité = marge augmentée !



ILS L'ONT FAIT

ADEME



Agence de l'Environnement  
et de la Maîtrise de l'Énergie



ACTION MATIÈRES



## 3,6 k€/AN D'ÉCONOMIES EN VALORISANT LES DÉCHETS DE PRUNEAUX

Industrie agro-alimentaire	FAVOLS	
	Fabrication de confitures	
	Localisation :	Bias (Lot-et-Garonne)
	Effectif :	40
	Contact :	Gilles POLONI
	Mèl :	g.poloni@favols.fr



« L'opération nous a permis de détecter des sujets sur lesquels on pouvait agir rapidement comme la valorisation de noyaux qui finissaient chez notre prestataire déchets. Ces actions s'inscrivent totalement dans notre volonté d'être une entreprise responsable. »

Gilles POLONI, Responsable de production

### MISE EN PLACE D'UNE FILIÈRE DE VALORISATION DES NOYAUX DE PRUNEAUX ISSUS DE LA PRODUCTION

Investissement	Gains financiers	Temps de retour
Aucun	<b>3,6 k€ / an</b>	Immédiat
Réduction des déchets	21 tonnes /an	

Accompagnées par l'ADEME, 49 entreprises témoignent qu'il reste des gisements de performance importants sur les matières et l'énergie.

**Retrouvez l'ensemble des actions de ces entreprises  
et vous aussi passez à l'action !**



## IMPACT DE L'ACTION

- 12 t CO<sub>2</sub>e/an  
soit l'équivalent de 46 200 km en voiture

### UN DÉCHET REPRÉSENTANT 18 % DU TONNAGE

Le diagnostic a révélé que le volume de déchets non dangereux de l'entreprise est très important par rapport à son chiffre d'affaires et à son secteur d'activité. En analysant le contenu de ses bennes, Favols a pu caractériser la quantité de noyaux jetés.



Ces déchets organiques représentent 21 tonnes des déchets non dangereux (+15 % par rapport à 2014), soit environ 18 % du tonnage total. La réglementation sur les biodéchets obligeait l'entreprise à mettre en place une filière au 1er janvier 2015.

### UNE FILIÈRE DE VALORISATION LOCALE

Après validation du gisement, une filière est mise en place avec un prestataire local. Ces noyaux serviront à fabriquer de l'huile pour l'industrie cosmétique. Ces déchets sont rachetés par le prestataire et ne représentent plus un coût pour l'entreprise. L'économie générée (3,6 k€/an) permet de réduire le budget déchets de 26 %.

### UN ENJEU SUR LES PERTES



Favols travaille également sur la réduction à la source des pertes matières.

Les prochaines étapes pour l'entreprise sont la mise en place d'un tableau de bord avec un indicateur de production et la mise en place d'actions visant à réduire les pertes dans le processus de fabrication.

**Favols a également optimisé sa distribution de vapeur.**  
**Retrouvez le plan d'actions de Favols.**



[www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)

Octobre 2016



EN PARTENARIAT AVEC :

